

## Fiche de données de sécurité

Édité le : 14/04/2023

Revision : -V1STD-5-CLP du 14/04/2023

### ALPHA 100

#### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/DE L'ENTREPRISE

##### 1.1. Identificateur de produit

**Nom commercial** : ALPHA 100  
**Code UFI**: K200-3055-M007-UD8X

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Usage** : Détergent pour nettoyage universel. Usage industriel. Réservé à un usage professionnel.

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : SARL PRO-DELTA  
200 rue Serpentine  
ZA la Jalassière  
13510 EGUILLES  
Tél:04 42 54 11 83  
Fax :04 42 54 15 17  
Web :www.prodelta.fr  
Email :direction@prodelta.fr

##### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Société/organisme : ORFILA: Tel : 01 45 42 59 59

#### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

###### Classification GHS :

LégislationLégislation CLP

ED11 Lésions oculaires graves / Irritation oculaire 1  
FL3 Liquides inflammables 3  
SC11C Corrosion cutanée / Irritation cutanée 1C

H226 - Liquide et vapeurs inflammables.

## Fiche de données de sécurité

Édité le : 14/04/2023

ALPHA 100

Revision : -V1STD-5-CLP du 14/04/2023

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H318 - Provoque des lésions oculaires graves.

### 2.2. Eléments d'étiquetage

Classification GHS :

Législation Législation CLP



Mention d'avertissement : DANGER

ED11 Lésions oculaires graves / Irritation oculaire 1

FL3 Liquides inflammables 3

SCI1C Corrosion cutanée / Irritation cutanée 1C

H226 - Liquide et vapeurs inflammables.

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H318 - Provoque des lésions oculaires graves.

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P241 - Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrant.

P242 - Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

### 2.3. Autres dangers

**Contient Dodecylbenzene sulfonic acid, Ethylendiaminetétraacetate de tétrasodium, Poly(oxy-1,2-éthanediyl), alpha (2-propylheptyl)omega-hydroxy, Alcools C12-14, éthoxylés, sulfatés, sels de sodium**

## 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1. Substances

NON CONCERNE

### 3.2. Mélanges

Matière	C.A.S	EINECS	Symbole danger	Pourcentage %
Dodecylbenzene sulfonic acid (No REACH : 01-2119490234-40-XXXX)	85536-14-7	287-494-3	ATO4, EHC3, SCI1C - H302, H314, H412	[ 8-10 ]
Butyl Glycol (No REACH : 01-2119475108-36-XXXX)	111-76-2	203-905-0	AT14, ATO4, EDI2, SCI2 - H302+H332, H315, H319	[ 6-8 ]
Alcool isopropylique (No REACH : 01-2119457558-25-XXXX)	67-63-0	200-661-7	EDI2, FL2, STO-SE3-NE - H225, H319, H336	[ 4-6 ]



## Fiche de données de sécurité

Édité le : 14/04/2023

ALPHA 100

Revision : -V1STD-5-CLP du 14/04/2023

### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

## 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence

Fournir une protection appropriée aux équipes de nettoyage, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

Se référer aux mesures de protection énumérées dans la section 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute contamination du sol et de l'eau, tout écoulement dans les égouts, caniveaux, rivières. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Endigage avec du sable ou de la terre de diatomée, pompage et rinçage à l'eau après récupération des déchets en fûts plastiques spécifiques et étiquetés à remettre ensuite à un récupérateur agréé.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune information disponible.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter toute formation de vapeurs.

Refermer les emballages après utilisation.

Reproduire l'étiquetage si transvasement dans un autre contenant.

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Il est interdit de fumer, manger, boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé, à l'abri de la lumière, de la chaleur et du froid.

Conditions de stockage : Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

## Fiche de données de sécurité

Édité le : 14/04/2023

ALPHA 100

Revision : -V1STD-5-CLP du 14/04/2023

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

Aucune information disponible.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique : Ne pas ingérer. Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Equipements de protection individuelle :-Protection des mains : Porter des gants.

-Protection des yeux : Porter des lunettes de protection.

-Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect :	<b>Liquide</b>
Couleur :	<b>Rouge</b>
Odeur :	<b>Caractéristique</b>
pH :	<b>[9.0 ; 11.0]</b>
Point éclair :	<b>52°C</b>

### 9.2. Autres informations

Aucune information disponible.

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

### 10.1. Réactivité

Aucune dans les conditions normales d'utilisation et de stockage recommandées.

### 10.2. Stabilité chimique

Aucune dans les conditions normales d'utilisation et de stockage recommandées.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

## Fiche de données de sécurité

Édité le : 14/04/2023

ALPHA 100

Revision : -V1STD-5-CLP du 14/04/2023

Aucune information disponible.

### 10.4. Conditions à éviter

Eviter de mélanger avec d'autres produits.

### 10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles : **Eviter le contact avec des oxydants forts, des alcalis et des métaux légers. Eviter le contact avec du peroxyde d'hydrogène, trioxyde de chrome, acide nitrique fumant et sodium.**

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d' usage conforme.  
Produits de décomposition dangereux : Pas de produits de décomposition dangereux connus.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n°1272/2008

Information toxicologiques sur le mélange : Aucune donnée disponible.

#### Informations Toxicité Aigue :

- Orale

4 827,65 (Déterminée)

- Inhalation

Matière non classée

- Cutanée

Matière non classée

### 11.2. Informations sur les autres danger

Aucune information disponible.

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

## Fiche de données de sécurité

Édité le : 14/04/2023

ALPHA 100

Revision : -V1STD-5-CLP du 14/04/2023

Aucune information disponible.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ne contient pas de substances PBT et vPvB.

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information disponible.

### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

## 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Recommandation pour l'élimination des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ecologie : Eviter le rejet dans l'environnement.

#### Déchets:

Le produit : L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Contacter les services d'élimination de déchets.

Emballages contaminés: Les emballages contaminés doivent être vidés et doivent être évacués de même manière que le produit.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR:



IMDG:

## Fiche de données de sécurité

Édité le : 14/04/2023

ALPHA 100

Revision : -V1STD-5-CLP du 14/04/2023



IATA:



### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR : 2922 ( Code tunnel(C/D) )  
IMDG:2922  
IATA :2922

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A.(Dodecylbenzene sulfonic acid)  
IMDG:LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A.(Dodecylbenzene sulfonic acid)  
IATA :LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A.(Dodecylbenzene sulfonic acid)

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR : 8 (3)  
IMDG:8 (3)  
IATA :8 (3)

### 14.4. Groupe d'emballage

ADR : II  
IMDG:II  
IATA :II

### 14.5. Dangers pour l'environnement

IMDG : NON CONCERNE

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Quantités limitées : **5L**

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

NON CONCERNE

## 15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

### 15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Dispositions particulières :

Règlementations particulières : ce produit respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n°648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse.

## Fiche de données de sécurité

Édité le : 14/04/2023

ALPHA 100

Revision : -V1STD-5-CLP du 14/04/2023

**Étiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006) :**  
Moins de 5% de tensioactif non ionique, d' EDTA et ses sels.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été faite sur ce produit.

## 16. AUTRES INFORMATIONS

### Texte intégral des phrases H citées en point 3 :

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H302+H332	Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes (appareil respiratoire, poumons) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Sources de données :

- Règlement (CE) N°1272/2008 du Parlement Européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) N° 1907/2006.
- Règlement (CE) N°648/2004 du Parlement Européen et du Conseil du 31 mars 2004 relatif aux détergents.

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en section 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

### Abréviations :

DNEL : Dose dérivée sans effet.

PNEC : Concentration prédite sans effet.

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

Liste des points modifiés : 2.1 2.2 3.2 16

## Fiche de données de sécurité

Édité le : 14/04/2023

ALPHA 100

Revision : -V1STD-5-CLP du 14/04/2023